LIAISONS AÉRIENNES

Concession refusée au casseur de prix

EasyJet ne pourra pas opérer des vols directs entre Genève et Barcelone. Tel est le verdict du Conseil fédéral. Swissair, qui a la loi pour elle, continuera seule à exploiter cette destination

Genève
Valérie Demierre

EasyJet n'opérera pas de vols directs entre Genève et Barcelone. Moritz Leuenberger, le ministre des Transports, a tranché hier et décidé d'appliquer à la lettre la nouvelle loi sur la navigation aérienne. Swissair restera la seule compagnie suisse à posséder une concession sur cette ligne jusqu'en 2008, conjointement à l'espagnole Iberia. La forte campagne médiatique menée par EasyJet ces derniers jours n'y aura rien changé. Les demandes de concession concernant Amsterdam et Nice, elles, ont été acceptées.

«Cette décision est tout à fait normale et logique, réagit Jean-Claude Donzel, porte-parole de Swissair. EasyJet savait que sa demande de concession concernant Barcelone n'était pas recevable.» En effet, la loi du 15 novembre 1998 garantit à Swissair le monopole des lignes qu'elle exploitait jusqu'à cette date. Pas question pour elle de partager.

EasyJet, par la voix de Philippe Vignon, directeur du marketing, s'avoue déçue. «Moritz Leuenberger prône la libéralisation, mais il s'est borné à appliquer la loi. De plus, cette décision porte au grand jour la politique de Swissair. Le combat que nous avons mené est très utile et ne fait que commencer, car nous ne baisserons pas les bras, au vu du soutien populaire témoigné.»

Déception également du côté de l'aéroport de Genève-Cointrin. «Nous déplorons cette attitude rigide de Swissair, elle qui prône la libéralisation. Nous avions espéré jusqu'au bout que la compagnie n'attaquerait pas EasyJet, d'autant plus que cette destination ne semble pas l'intéresser sérieusement», avoue Daniel Teysseire, délégué aux affaires extérieures. Avec un seul vol quotidien, la direction de l'aéroport estime que l'offre n'est pas suffisante pour couvrir la demande. Pourquoi alors mener ce combat? Pour Swissair, il semble que l'action visait surtout à ne pas créer de précédent. La perte de monopole sur une ligne aurait certainement pu en entraîner d'autres.

«Une fois de plus, une décision est prise au détriment de Genève», ajoute Daniel Teysseire. Si EasyJet ne peut encore chiffrer le manque à gagner entraîné par cette décision, sa direction parlait il y a deux jours de menace sur l'emploi. «C'est ridicule, si la compagnie veut ouvrir une ligne en direction de Copenhague ou de Düsseldorf dès demain, elle peut le faire», déclare Jean-Claude Donzel.

●●● LIRE EN PAGE 2



A Cointrin, on s'avoue déçu de la prise de position de Berne: «Une fois de plus, une décision est prise au détriment de Genève.» Keystone

Les vols assurés à court terme

«Nous avons pris un engagement avec nos clients et nous le respecterons», maintient Philippe Vignon, directeur marketing d'EasyJet. Les 6500 personnes qui ont effectué une réservation jusqu'à ce jour auprès de la compagnie suisse pourront se rendre dans la cité espagnole, comme convenu. En revanche, ils n'effectueront pas un vol direct, mais devront faire escale à Londres-Luton. En perdant dans les deux cas un certain temps.

Quant à l'avenir de cette destination à moyen terme, EasyJet ne se prononce pas pour le moment. Les clients trancheront entre le tarif de lancement fixé à 79 francs aller et retour et le prix spécial actuellement pratiqué par Swissair de 199 francs sans escale. Cet automne toutefois, le retour du prix normal du billet de la compagnie helvétique (530 francs) pourrait changer la donne. **V. D.**

L'ÉCONOMIE CE MATIN

MÉTALLURGIE
Licenciements à Nyon

Stellram, spécialisée dans la production d'outils et de plaquettes de tournage, de fraisage, de perçage et de filetage, basée à Nyon et à Gland (VD), veut améliorer sa compétitivité et retrouver une rentabilité satisfaisante. La filiale de la multinationale américaine Teledyne va licencier une cinquantaine d'employés sur les 161 que compte l'entreprise et recentrer ses activités à Gland.

OERLIKON-BÜHRLE
Adieu, l'immobilier

Oerlikon-Bührle se concentre sur ses activités de base et se sépare de sa division immobilier. La zougoise Allreal Holding l'a rachetée, avec effet rétroactif au 1er janvier, pour 171 millions de francs. Les quelque 350 employés gardent leur emploi. Oerlikon-Bührle cherche d'ailleurs toujours des repreneurs pour Pilatus et Bally.

FAILLITES
Encore en baisse

Le nombre total de faillites a encore régressé de 2,7% au 1er semestre 1999 en Suisse. Les dépôts de bilan de sociétés ont baissé de 4,2%, à 2163, et les faillites de privés (indépendants inclus) reculaient de 1,2%, à 2180. Mais l'agence Creditreform ne s'attend sur l'année qu'à «une légère détente dans le domaine de l'insolvabilité».

CONCURRENCE
Enquête aux FMB

La Commission de la concurrence (Comco) ouvre une enquête contre les Forces Motrices Bernoises (FMB). Elle doit examiner si le refus de faire transiter sur son réseau du courant électrique fourni par un tiers constitue un abus de position dominante. Concrètement, plainte a été déposée car les FMB n'acceptent pas de faire passer sur leurs installations le courant produit par la Société d'électricité Laufenburg et vendu à une entreprise de Reconvilier (BE).

PUB

CREDIT SUISSE

REUSSIR EN BOURSE ?

AUGMENTER LA SECURITE ET LE RENDEMENT AVEC NOS FONDS PORTFOLIO.

☐ Oui, les placements dans les fonds Portfolio m'intéressent. Veuillez me faire parvenir des informations à ce sujet.

Nom _____

Prénom _____

Rue/N° _____

NPA/Localité _____

Téléphone privé _____ Téléphone prof. _____

Je suis client/e du Credit Suisse à _____

Renvoyer le coupon au CREDIT SUISSE, CRLG, Grand-Pont 6, 1002 Lausanne.
Ou le faxer au 021/612 46 89.

Appelez-nous au 021/612 43 80 (heures de bureau).

CREDIT SUISSE.

QUEL EST VOTRE PROCHAIN OBJECTIF ?

SGS

Tribunaux saisis

Comme attendu, il y aura une suite juridique à l'assemblée générale houleuse du 27 mai

Des actionnaires de la Société Générale de Surveillance (SGS), contestant la validité des décisions prises lors de l'assemblée générale du 27 mai, ont saisi hier les tribunaux genevois. Selon l'avocat Louis Gaillard, il n'y a pas d'administrateurs parmi les demandeurs.

Lors de la dernière assemblée générale, les débats s'étaient cristallisés autour de la proposition du conseil d'administration de refuser la décharge d'administratrice à Elisabeth Salina Amorini pour 1998. Plusieurs actionnaires avaient été écartés du vote, qui s'était soldé par la défaite de l'ex-femme forte de la SGS. Présidé par Max Amstutz, le conseil d'administration nouvellement en place avait justifié sa décision d'écarter du scrutin ces actionnaires — qui représentaient 48% des droits de vote — en raison de leurs liens trop étroits avec les administrateurs qui demandaient la décharge. Les actionnaires qui ont saisi la justice genevoise s'opposent à cette mise à l'écart, qui entre «en contradiction avec la loi et les principes les plus élémentaires».

Les demandeurs concluent à l'annulation du résultat du vote. Ils demandent que les voix soient recomptées et que le résultat du vote soit constaté à nouveau «en tenant compte des voix exclues arbitrairement et de celles admises abusivement».

Ils font valoir qu'une procédure de vote conforme au droit aurait conduit à des décisions de décharge différentes. — (ats-LeMatin)

OMC

Un bravo à Washington!

Le gendarme du commerce mondial tire son chapeau à la politique économique étasunienne, si peu protectionniste

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a accordé un satisfecit au gouvernement américain pour avoir su «résister à la pression protectionniste» de certains secteurs productifs, au bénéfice du système commercial multilatéral et de l'économie de leur pays, qu'elle juge florissante, dans un rapport sur la politique commerciale américaine rendu public hier. Des Etats-Unis qui sont plus que jamais une économie de services: en 1997, ceux-ci comptaient pour 76,5% du PNB et fournissaient 79,3% des emplois.

Les bons résultats de l'économie étasunienne, qui «enregistre sa seconde plus longue période d'expansion économique soutenue», sont dus en partie à «l'impulsion apportée par la libéralisation du commerce et de l'investissement» résultant notamment des accords de l'Uruguay Round, selon l'OMC, qui estime que, globalement, Washington observe bien ses règlements et accords.

L'OMC conjure toutefois l'administration américaine de ne pas changer de cap: «Une telle correction pourrait réduire la consommation et les importations, détruisant peut-être la reprise encore fragile des pays les plus affectés par la crise financière qui a éclaté en 1997.»

Autre satisfecit: les Etats-Unis observent des régimes d'investissement et de commerce «libéraux» et leurs «politiques, pratiques et mesures» sont largement «transparentes».

Seule ombre au tableau: «Le transport est un secteur de services qui reste plutôt isolé de la compétition internationale avec une politique en matière de cabotage limitant l'attribution des services domestiques à des transporteurs américains, aussi bien maritimes qu'aériens.» Les Etats-Unis «sont extrêmement actifs dans les activités de l'OMC» et ont fait le plus large recours à son système de règlement des différends en déposant 48 plaintes dans la période 1996/98 et en faisant l'objet de 30 autres plaintes. — (afp-LeMatin)



Exemple de plainte étasunienne auprès de l'OMC: l'embargo européen contre le bœuf américain aux hormones. L'OMC a, cette semaine, autorisé des sanctions en guise de rétorsion. Sygma/R. Maiman